

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion Question écrite n° 99389

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la diminution des crédits pour 2006 des structures d'insertion par l'activité économique. Ceux-ci viennent d'être amputés de 70 millions d'euros pour paiement des soldes 2005. La solution qui est préconisée pour faire face est de réduire les postes d'insertion. Au moment ou le Gouvernement rappelle que l'emploi constitue sa priorité, une telle issue ne peut pas être envisagée. Il lui demande donc d'intervenir dans l'urgence afin que de tels choix soient reconsidérés et que l'enveloppe soit réévaluée à la hauteur des besoins.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les inquiétudes liées au financement de l'insertion par l'activité économique. Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage menée par le Gouvernement, est prioritaire et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace au service de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail doit être accompagné par l'État. Le plan de cohésion sociale consacre d'ailleurs des moyens sans précédent à leur développement avec la création d'une aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion de 24 millions d'euros par an, l'augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion, de 13,4 millions d'euros en 2005 à 21 millions d'euros en 2007 (actuellement prévus dans le projet de loi de finances pour 2007), et le financement de 13 000 postes dans les entreprises d'insertion en 2005 pour atteindre 14 479 postes dès 2007. Les acteurs de l'insertion par l'activité économique redoutent que les engagements souscrits en 2005 soient amputés des crédits de paiement qui n'ont pas été reportés, en application des nouvelles dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. A cet égard, l'évolution des règles budgétaires est sans incidence sur les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'insertion par l'activité économique et les crédits inscrits en loi de finance initiale pour 2006 permettent de consolider les acquis de 2005. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est vigilant sur ce point.

Données clés

Auteur: M. Pierre Forgues

Circonscription: Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 99389

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7179 **Réponse publiée le :** 10 avril 2007, page 3552